




FOYER DES METIERS DE LA TABLE
11, RUE JACQUES IBERT 75 017 PARIS

 **01.40.55.22.82 / 22.88**  : **01.40.55.22.84.**  @ [**foyer@epmtth.org**](mailto:foyer@epmtth.org)

Le foyer propose, dans la limite des places disponibles, **4 catégories de chambres**, toutes avec douche et W-C.

Conditions d'hébergement :

- Etre âgé de 18 à 26 ans.

Caution :

1 mois de loyer.

Parking :

Il est possible de louer dans la mesure des places disponibles des emplacements de parking en sous-sol.

Environnement :

Le foyer est situé en centre ville, à proximité de nombreux commerces, y compris de restauration rapide, et des transports urbains variés (métro, R.E.R., bus de Paris et bus banlieue).

Vie pratique :

La salle commune du foyer comprend un « espace repas ». Une laverie existe dans le foyer pour l'usage (payant) des locataires.

Pour votre demande d'inscription, envoyez le coupon ci-dessous à l'adresse suivante :

FOYER de l'E.P.M.T.T.H
11, Rue Jacques IBERT - 75 017 PARIS



Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :



Formation suivie à L'E.P.M.T. :(Précisez)

Formation suivie à la C.C.I.P. :(Précisez)

Autre :(Précisez)

Indemnités de logement :

Prix de l'indemnité de logement comprenant les prestations obligatoires, hors assurance.

- **A** : Chambre pour une personne : 444,19 €
- **B** : Chambre pour une personne avec kitchenette : 592,01 €
- **C** : Lit en chambre à deux lits (par personne) : 358,92 €
- **D** : Lit en chambre à deux lits avec kitchenette (par personne) : 433,32 €
- **E** : Chambre double à $\frac{1}{3}$ temps (chocolatier uniquement) : 147,46 €

Prestations obligatoires facturées en sus de l'indemnité de logement :

Ménage et location des draps, une fois par semaine. (Tarifs révisables au 1er janvier 2013)

Assurance :

Chaque résident ou occupant doit à la signature du contrat souscrire une police d'assurance **responsabilité locative MULTIRISQUE** couvrant : les risques d'incendie, foudre, explosion, dommages électriques, dégâts des eaux, responsabilité civile, vol et éventuellement bris de glace. Cette police devra également garantir la responsabilité civile d'occupant ainsi que le contenu pour 4 000,00 € minimums.

Conditions pour percevoir l'Aide Personnalisée au Logement :

Le foyer s'occupe de monter le dossier A.P.L. des personnes ayant droit à cette aide dès la signature du contrat de location. Pour cela :

- Vos parents ne doivent plus bénéficier pour vous d'allocations familiales.
- Pour les chambres à tiers temps (chocolatiers), vous ne pouvez pas cumuler deux prestations si vous avez déjà un logement.
- Vous devez fournir une photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- Pour les jeunes de moins de 20 ans, un certificat de non-paiement établi par votre C.A.F. ou une attestation sur l'honneur manuscrite de vos parents.

Le montant de l'allocation dépend de l'âge du jeune, de ses ressources antérieures ou, en l'absence de revenus, du montant du salaire mensuel actuel. (230,00 € à 300,00 € mensuels en moyenne), estimation de ce montant possible sur www.caf.fr (précisez « foyer de jeunes travailleurs » « construction neuve conventionnée »)

CATEGORIE SOUHAITEE :

 A **B** **C** **D** **E**

Temps complet $\frac{1}{3}$ temps (pour une formation en chocolaterie uniquement)

Mettre une croix dans la case correspondant à votre choix. (les chambres sont attribuées dans la limite des places disponibles)

2 ème choix :

Date envisagée pour votre arrivée :